

# LES DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX DES PATIENTS EN AUTO-TRAITEMENT

DONNÉES FRANCILIENNES 2015



# XI. LA FILIÈRE DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX DES PATIENTS EN AUTO-TRAITEMENT (DASRI-PAT)

## L'essentiel

TAUX DE COLLECTE

EN FRANCE  
**68%**

EN ÎLE-DE-FRANCE  
**50%**

**100%** DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE

MAILLAGE DES POINTS DE COLLECTE

FRANCE  
**1 POINT**  
POUR  
**4 536**  
HABITANTS

ÎLE-DE-FRANCE  
**1 POINT**  
POUR  
**7 790**  
HABITANTS

TONNAGES COLLECTÉS

FRANCE  
**772**  
TONNES

ÎLE-DE-FRANCE  
**89,5**  
TONNES

## ACTUALITÉS DE LA FILIÈRE

Ré-agrément de DASTRI pour la période 2017-2022

3 nouvelles pathologies sont concernées par la filière suite à l'arrêté du 4 mai 2016 :

- Arthrite goutteuse
- Arthrite juvénile idiopathique systémique
- Hypercholestérolémie

Extension de la filière à de nouveaux produits :

- autotests pour le diagnostic du VIH à partir du 15 septembre 2015

### 1/ Périmètre de la filière

Les Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont des déchets provenant d'une activité de diagnostic, de suivi ou de traitement préventif, curatif ou palliatif dans le domaine de la médecine humaine ou vétérinaire.

La filière REP dédiée aux Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) ne concerne cependant qu'une partie des DASRI qui correspond à l'ensemble des déchets issus de matériaux piquants, coupants ou tranchants produits par les patients en auto-traitement. Cela exclut donc tous les déchets de soins issus d'activités qui nécessitent l'intervention d'un professionnel de santé (cf. liste des pathologies concernées par la filière REP DASRI-PAT). On notera qu'à partir de septembre 2015, les autotests pour le VIH ont été commercialisés et les pouvoirs publics ont demandé à DASTRI via une dérogation de les prendre en charge au même titre que les DASRI déjà concernés par la filière.

Acromégalie	Infection à VIH
Algies vasculaires de la face et migraines	Infertilité ovarienne
Anémie secondaire à l'insuffisance rénale chronique	Insuffisance rénale chronique
Choc anaphylactique	Insuffisance surrénale aiguë
Déficits immunitaires traités par immunoglobulines par voie sous-cutanée	Maladie de Parkinson
Diabète	Maladie veineuse thrombo-embolique
Dysfonction érectile d'origine organique	Maladies auto-immunes
Hémophilie sévère A et B	Ostéoporose post-ménopausique grave
Hépatites virales	Retard de croissance de l'enfant et déficit en hormone de croissance

Tableau 1 : Liste des 18 pathologies concernées par la filière DASRI-PAT par l'arrêté du 23 août 2011

Sont concernés par cette filière l'ensemble des producteurs de matériaux piquants, coupants, tranchants à destination des ménages, mais aussi l'ensemble des producteurs des produits à injecter contenus dans ces matériaux.

La filière DASRI-PAT (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux des Patients en Auto-Traitement) a été mise en place pour répondre aux risques sanitaires que représentent les DASRI, notamment pour les personnels de gestion des déchets. Du fait de l'entrée des autotests VIH dans la filière, une vigilance particulière sera portée afin de limiter au maximum ces risques sanitaires.

On notera enfin que de nouveaux dispositifs médicaux sont arrivés dernièrement sur le marché et demanderont la mise en place de systèmes de collecte et traitement tout à fait spécifiques puisqu'il s'agit d'une nouvelle génération d'instruments qui associent un matériau perforant à une pile et une carte électronique. Ces produits à la frontière de plusieurs filières REP vont entraîner des réflexions conjointes entre divers éco-organismes.

## 2/ Cadre réglementaire et objectifs de la filière

### EUROPE

Cette filière étant une filière strictement française, aucune loi ne la régit au niveau européen et aucun objectif communautaire spécifique aux DASRI-PAT n'a été fixé.

### FRANCE

À l'échelle nationale, cette filière a été impulsée par la loi de finance 2009 puis reprise par les lois Grenelle. Elle dépend principalement du décret n° 2010-1263 du 22 octobre 2010 du Code de la santé publique et du décret n° 2011-763 du 28 juin 2011 du Code de l'environnement qui rendent obligatoire la distribution gratuite de collecteurs de DASRI-PAT par les pharmacies, les pharmacies à usage intérieur, les exploitants de médicaments et les fabricants de dispositifs médicaux. L'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2012 définit quant à lui le cahier des charges de la filière REP DASRI-PAT.

Au niveau national, plusieurs objectifs ont été fixés dans le cahier des charges d'agrément de l'éco-organisme responsable de cette filière :

- distribution gratuite obligatoire par toute pharmacie des boîtes de collecte des DASRI perforants aux patients en auto-traitement ;
- développement d'un réseau de collecte suffisant comptant au minimum 5 000 points à l'échelle nationale et disposant d'un maillage répondant aux deux critères suivants cumulés : 1 point de collecte pour 50 000 habitants minimum et 1 point de collecte tous les 15 km ;
- atteinte d'un taux de collecte et de traitement de 60% d'ici 2016.

### ÎLE-DE-FRANCE

La région Île-de-France s'est quant à elle dotée en novembre 2009 d'un Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activité de Soins : le PREDAS. Celui-ci prévoit de porter le taux de collecte des DASRI diffus issus des patients en auto-traitement à 40% en 2014 et à 50% en 2019 contre 7,9% en 2010 (étant précisé que ces objectifs pourraient être revus à la hausse en lien avec la mise en place d'une filière REP). L'évaluation du PREDAS réalisée en 2015 a mis en avant la nécessité de revoir ces objectifs dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan régional de prévention et gestion des déchets.

Taux de collecte des DASRI diffus issus des patients en auto-traitement



## 3/ Organisation de la filière

Les producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux visés par la filière REP ont choisi d'assurer leur obligation légale de prise en charge des déchets générés par leur activité en adhérant à l'éco-organisme organisateur **DASTRI**. Celui-ci a été agréé par les pouvoirs publics le

12 décembre 2012 pour la période 2013-2016. Il a connu une phase de ré-agrément début 2017. Au 31 décembre 2015, DASTRI comptait 51 adhérents : 15 fabricants de dispositifs médicaux, 4 entreprises du médicament et 32 entreprises mixtes (médicaments et dispositifs médicaux à la fois).





Les **producteurs** de la filière sont dès lors tenus de verser une éco-contribution à l'éco-organisme afin de prendre en charge à 100% la collecte et le traitement des DASRI-PAT.

Les **patients** sont les premiers acteurs concernés puisque ce sont eux qui sont à l'origine du bon geste de tri. Pour ce faire, les **pharmacies** ont l'obligation légale de leur mettre à disposition gratuitement les boîtes de collecte dédiées à cet usage : boîtes jaunes à couvercle vert. Une fois remplie, la boîte est rapportée par le patient auprès des pharmacies enregistrées comme points de collecte, des bornes mises à disposition par les **collectivités territoriales** (notamment en déchèterie) ou auprès d'autres points de collecte spécifiques. Ces boîtes sont ensuite acheminées vers les filières de traitement adaptées. Les collectivités ont également un rôle important de sensibilisation des administrés quant à cette nouvelle filière de collecte spécifique. Les médecins en tant

#### 4/ Les mécanismes financiers de la filière

Les producteurs concernés par la filière se doivent de payer une contribution à l'éco-organisme en fonction des quantités de médicaments – associés ou non à des dispositifs médicaux, dont l'utilisation génère la production des déchets concernés par la filière REP – mises sur le marché au cours de l'année civile précédente. Ces contributions se doivent de couvrir 100% des coûts de collecte et de traitement des DASRI-PAT sans engendrer de coût supplémentaire pour le patient en auto-traitement lui-même. Il est important de noter ici que le prix des médicaments et dispositifs médicaux est fixé par la Sécurité sociale et qu'il n'est donc pas possible pour le producteur de répercuter le coût de l'éco-contribution sur le prix de vente du produit.

que prescripteurs de ces produits représentent aussi un relais important de sensibilisation des patients aux risques encourus par les personnels de collecte des déchets.

DASTRI joue quant à lui deux rôles majeurs dans le fonctionnement de la filière. Il se doit tout d'abord de distribuer gratuitement les boîtes de collecte jaunes à couvercle vert auprès de chaque pharmacie dès que celle-ci en fait la demande. Il est ensuite en charge de l'organisation de la collecte et du traitement des DASRI-PAT collectés. Pour ce faire, il contractualise avec un opérateur de collecte à l'échelle de chaque région. Cet opérateur aura dès lors l'obligation de collecter gratuitement les boîtes jaunes auprès de chaque point de collecte à minima tous les trois mois ; quelle que soit la nature de ce point de collecte tant que le poids collecté est inférieur à 45 kg par trimestre (pharmacie, déchèterie, etc.).

Le financement par les producteurs s'organise de la manière suivante :

- les exploitants de médicaments prennent en charge la moitié des DASRI produits par les patients en auto-traitement du fait des médicaments injectables qu'ils ont mis sur le marché l'année précédente même si ces médicaments ne sont pas associés à un dispositif médical ;
- les exploitants de médicaments et les fabricants de dispositifs médicaux prennent en charge la seconde moitié des DASRI produits par ces mêmes patients du fait des dispositifs médicaux qu'ils ont mis sur le marché l'année précédente même si ces derniers n'ont pas été associés à un médicament.

En 2015, le montant global des éco-contributions perçues à l'échelle nationale était de 8,43 millions d'euros.

#### 5/ Modalités de collecte

En 2015, 100% des pharmacies françaises sont équipées de boîtes à aiguilles jaunes à couvercle vert permettant la collecte spécifique des DASRI-PAT ; soit 22 182 officines.



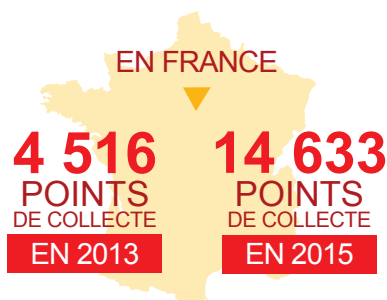
Une fois pleines, ces boîtes peuvent être rapportées :

- en pharmacie ;
- en déchèterie ;
- sur des points d'apports volontaires localisés sur la voie publique, dans des locaux associatifs ou encore dans des locaux municipaux ;
- à des laboratoires de biologie médicale ;
- à des magasins de matériel médical.

L'ensemble des points confirmés par DASTRI est regroupé dans une base de données ayant permis la mise en place d'un outil de géolocalisation de tous les points de collecte disponible à tous les patients sur le site de l'éco-organisme (<https://www.dastri.fr/nous-collectons/>).

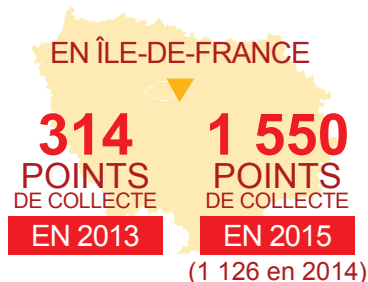


Les actions menées en 2014 et 2015 par DASTRI pour déployer le réseau de points de collecte des DASRI-PAT ont connu un franc succès puisqu'elles ont permis de tripler le nombre de points sur le territoire national :

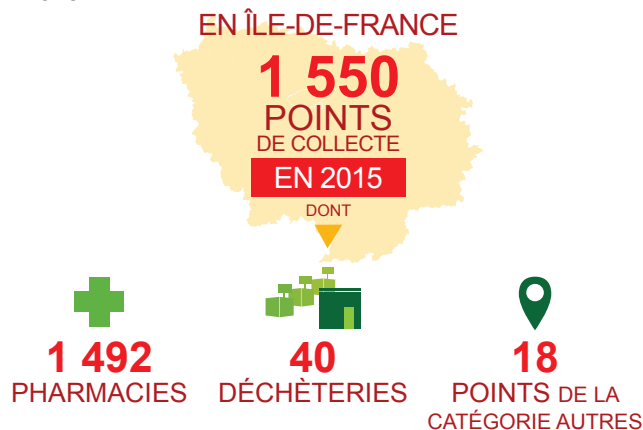


DASTRI a donc largement atteint l'objectif fixé dans son cahier des charges de développer un réseau minimum de 5 000 points de collecte sur le territoire national. 91,5% de ces points sont des pharmacies, mais on recense tout de même 1 102 déchèteries à l'échelle nationale qui permettent la collecte des boîtes jaunes à couvercle vert. Le déploiement de ces points de collecte sur le territoire national permet d'obtenir une moyenne d'un point de collecte pour 4 536 habitants en France en 2015.

En Île-de-France, à la fin de l'année 2013 – début d'activité de l'éco-organisme DASTRI – on recensait 314 points de collecte des DASRI-PAT quand on en compte 1 550 à la fin 2015.

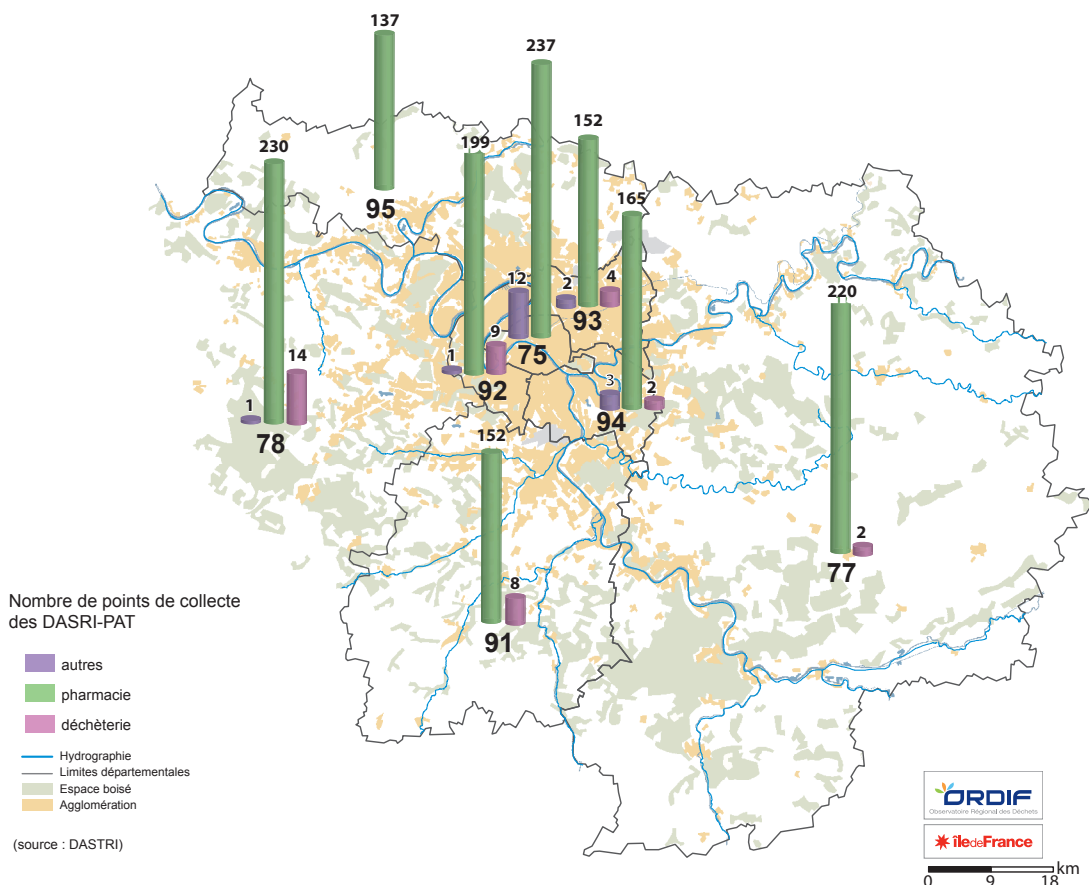


L'objectif du maillage minimum à atteindre par DASTRI sur un territoire donné est atteint au niveau régional puisque rapporté à son territoire l'Île-de-France enregistre un taux de couverture de 192% par rapport à l'objectif du cahier des charges de 5 000 points minimum au niveau national. L'Île-de-France est néanmoins la région qui enregistre le plus bas ratio par habitant de points de collecte de l'ensemble du territoire national. Le déploiement de ces points de collecte s'effectue cependant de manière continue. On compte en 2015 :



La catégorie « autres » regroupe des points de collecte en laboratoire médical de biologie, dans des hôpitaux, dans des centres médicaux de santé ou encore auprès d'associations de patients. Au total, on obtient une moyenne francilienne d'un point de collecte pour 7 790 habitants fin 2015.

Les opérateurs qui collectent des boîtes auprès des points de collecte sont choisis en respectant le principe de proximité. En Île-de-France, l'unique collecteur présent est Médecine.



Carte 1 : Répartition des points de collecte des DASRI-PAT en Île-de-France en 2015 (source : DASTRI)



En Île-de-France, en 2015, on observe que 90% des tonnages de DASRI-PAT collectés l'ont été en pharmacie quand 9% ont été collectés en déchèterie et 1% via d'autres points de collecte.

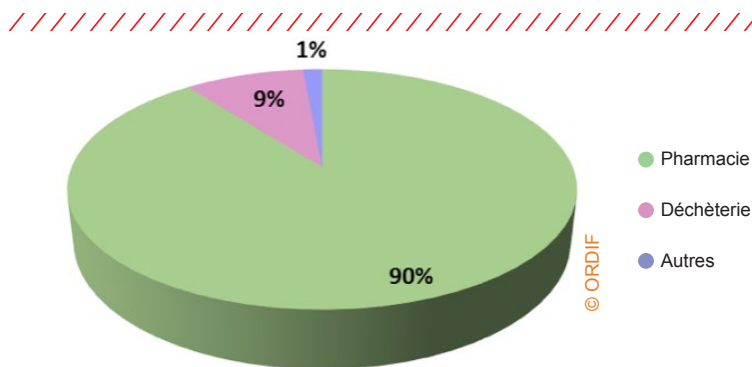


Figure 1 : Répartition des tonnages de DASRI-PAT collectés en Île-de-France en 2015 en fonction du mode de collecte

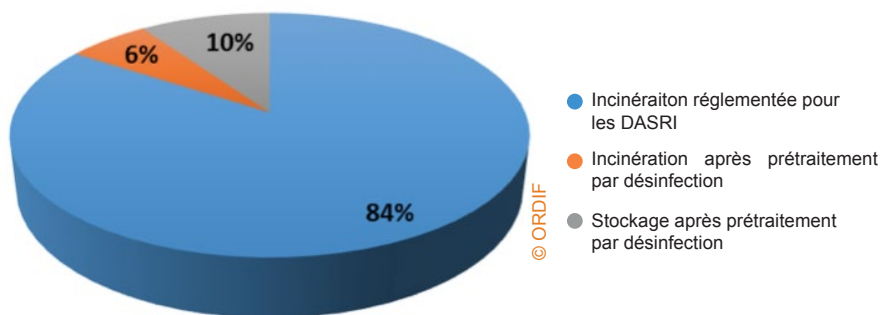
## 6/ Dispositifs de traitement

Il existe plusieurs voies de traitement pour les DASRI-PAT collectés via ce dispositif. Ils sont soit envoyés directement vers une usine d'incinération habilitée à recevoir les DASRI, soit d'abord envoyés vers un centre de prétraitement par désinfection afin d'être éliminés dans un second temps auprès

d'usines d'incinération destinées aux ordures ménagères ou de centres de stockage de déchets non dangereux.

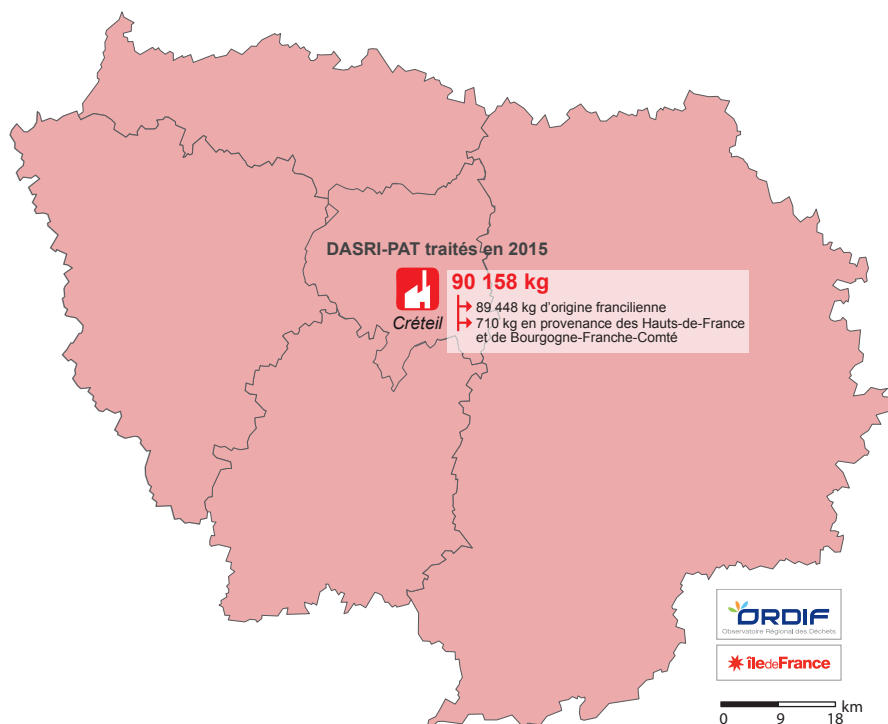
En 2015, DASTRI a géré le traitement de 771,84 tonnes de déchets à l'échelle nationale qui ont été traités comme suit :

Figure 2 : Répartition des tonnages de DASRI-PAT traités en France en 2015 par filière de traitement (source : RA 2015, DASTRI)



90% des tonnages de DASRI-PAT collectés en France en 2015 ont donc été orientés vers des filières d'incinération avec valorisation énergétique ; soit une baisse de 5 points par rapport à 2014 au profit des installations de stockage de déchets non dangereux après désinfection.

En Île-de-France, 100% de ces déchets ont été incinérés dans l'usine d'incinération avec valorisation énergétique de Créteil habilitée à recevoir des DASRI.



Carte 2 : Installation de traitement des DASRI-PAT en Île-de-France en 2015



## 7/ La filière en chiffres



L'estimation du gisement de DASRI-PAT produits est réalisée à l'échelle de chaque département en fonction des pathologies de chaque patient. En effet, il est possible d'estimer le poids moyen annuel de DASRI produits par patient en fonction de la pathologie dont il souffre. Cela permet de fait d'obtenir un gisement à l'échelle régionale.



Ce gisement a donc été estimé à l'échelle de chaque département en fonction de la population et de la prévalence. Ce poids constitue un poids global qui comprend également le poids des contenants.

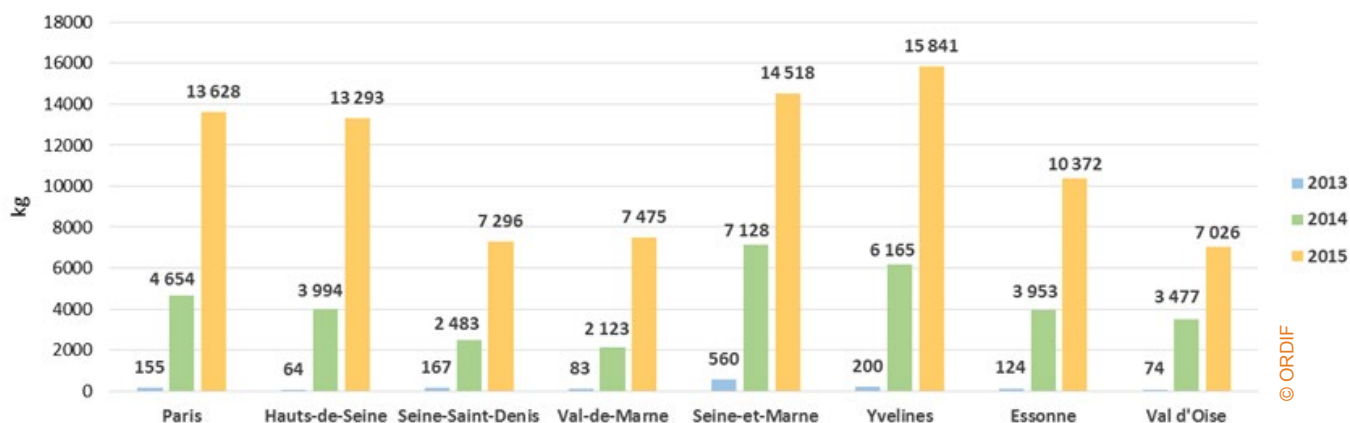


Figure 3 : Évolution des quantités de DASRI-PAT collectées en Île-de-France

2015 constitue la deuxième année complètement opérationnelle en matière de collecte pour l'éco-organisme DASTRI puisque c'est seulement au dernier trimestre de l'année 2013 que ce dispositif était devenu opérationnel. En Île-de-France, en 2015, on a collecté 89,5 tonnes de DASRI-PAT dans le cadre de la filière. Cela représente 50% du gisement estimé sur la région, ce qui est inférieur à l'objectif moyen national de taux de collecte devant atteindre 60% d'ici 2016. Par ailleurs, on observe des disparités entre les différents départements franciliens concernant le taux de collecte. En effet, les départements de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise avec des taux de collecte respectifs de 24%, 35% et 34% enregistrent des performances bien inférieures à la moyenne nationale de 68% ; quand les départements de la Seine-et-Marne et des Yvelines (avec respectivement 71% et 78% de taux de collecte) sont au-dessus de la performance nationale moyenne. Cela se traduit notamment par la mise en place d'actions spécifiques et d'un suivi dédié de la part de l'éco-

organisme auprès de ces départements enregistrant des performances basses proches des 30%.

Le taux de collecte de 50% préconisé pour 2019 par le PREDAS en Île-de-France est donc pour le moment atteint en 2015. Il sera dès lors nécessaire de continuer les efforts déjà mis en place sur ce territoire pour s'assurer de maintenir ces résultats mais surtout pour tenter de les améliorer. En effet, l'Île-de-France est une des régions qui enregistre les plus faibles taux de collecte par rapport au gisement estimé de DASRI-PAT sur son territoire en comparaison des autres régions françaises.

En France, en 2015, DASTRI a obtenu un taux moyen de collecte de 68% du gisement estimé de DASRI-PAT avec 772 tonnes collectées contre 38% en 2014. L'objectif national fixé dans le cahier des charges d'atteindre un taux de collecte de 60% d'ici 2016 est d'ores-et-déjà atteint en 2015.

EN PARTENARIAT AVEC



PLUS D'INFORMATIONS :

**Aurore MEDIEU**

Chef de projets Europe et REP  
[a.medieu@ordif.com](mailto:a.medieu@ordif.com)



**ORDIF - Cité régionale de l'environnement**  
90, av du Général Leclerc 93500 Pantin  
[www.ordif.com](http://www.ordif.com)